

DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

CAS PRATIQUES

I – Madame Tilo prend rendez-vous avec vous en tant qu'avocat. Elle vous expose qu'elle vient de recevoir une convocation devant le juge aux affaires familiales pour une conciliation en divorce. Elle vous indique que son mari souhaite divorcer pour faute suite à un incident qui a eu lieu cet été. Alors qu'ils visitaient le nouveau musée de Metz au mois de juillet, elle a piqué une crise de nerfs et l'a insulté devant les autres visiteurs. Elle vous précise qu'en effet, elle a des difficultés psychologiques et notamment, ne supporte pas la foule, qui était très importante ce jour-là. Elle n'a pas pu se contrôler. Elle ajoute qu'elle est d'ailleurs sous curatelle depuis plusieurs années, que ses revenus sont faibles et ceux de son mari, directeur de banque, très élevés.

Quels conseils lui donnez-vous ?

II – Madame Arnold vous consulte, en votre qualité d'avocat, et vous explique les faits suivants. Elle vit depuis 15 ans avec Monsieur Vert. Ils ont eu ensemble trois enfants : Jérémy, âgé de 13 ans, Jocelyne, âgée de 11 ans, et Jimmy, âgé de 9 ans. Elle souhaite vivement se séparer de son compagnon dans la mesure où il lui fait subir des violences quasi quotidiennes depuis de nombreuses années, et ce, devant les enfants. La dernière fois, après lui avoir porté plusieurs coups au visage, alors qu'elle était à terre, il l'a trainé sur le sol à travers la maison. Suite à cela, elle a présenté de multiples contusions, qu'elle a fait constater par un certificat médical. Elle aimerait cependant rester dans le logement que le couple a acheté en commun.

Que lui conseillez-vous ?

L'usage du Code civil est autorisé.